

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 MARS 2017

Le Conseil communautaire, légalement convoqué le 17 mars 2017, s'est réuni à la salle des fêtes Arc-en-Ciel à Mézières-sur-Seine, en séance publique, sous la présidence de Philippe TAUTOU, Président.

La séance est ouverte à 20h20

A L'OUVERTURE DE LA SEANCE :

Etaient présents :

- Catherine ARENOU
- Corinne BARBIER
- Pierre BEDIER
- Gérard BEGUIN
- Dominique BELHOMME
- Jean-Frédéric BERÇOT
- Alain BERTRAND
- Albert BISCHEROUR
- Mireille BLONDEL
- Maurice BOUDET
- Dominique BOURE
- Samuel BOUREILLE
- Monique BROCHOT
- Laurent BROSSE
- Jean-Michel CECCONI
- Stephan CHAMPAGNE
- Jean-Christophe CHARBIT
- Lucas CHARMEL
- Raphaël COGNET
- Pascal COLLADO
- Nathalie COSTE
- Julien CRESPO
- Patrick DAUGE
- François DAZELLE
- Sophie de PORTES
- Michèle De VAUCOULEURS
- Christophe DELRIEU
- Pierre-Claude DESSAIGNES
- Fabienne DEVEZE
- Dieynaba DIOP
- Sandrine DOS SANTOS
- Cécile DUMOULIN
- Pierre-Yves DUMOULIN
- Denis FAIST
- Jean-François FASTRE
- Paulette FAVROU
- Anke FERNANDES
- Philippe FERRAND
- Marie-Thérèse FOUQUES
- Jean-Louis FRANCCART
- Hubert FRANCOIS-DAINVILLE
- Monique FUHRER-MOGUEROU
- Pierre GAILLARD
- Khadija GAMRAOUI-AMAR
- François GARAY
- Pierre GAUTIER
- Nicolle GENDRON
- Monique GENEIX
- Jean-Luc GRIS
- Patricia HAMARD
- Farid HATIK
- Stéphane HAZAN
- Marc HONORE
- Suzanne JAUNET
- Stéphane JEANNE
- Thierry JOREL
- Dominique JOSSEAUME
- Karine KAUFFMANN
- Jean-Claude LANGLOIS
- Jacky LAVIGOGNE
- Michel LEBOUÇ
- Didier LEBRET
- Jean LEMAIRE
- Lionel LEMARIE
- Fabrice LEPINTE
- Joël MANCEL
- Paul MARTINEZ
- Ergin MEMISOGLU
- Philippe MERY
- Patrick MEUNIER
- Georges MONNIER
- Thierry MONTANGERAND
- Atika MORILLON
- Laurent MORIN
- Khadija MOUDNIB
- Laurent MOUTENOT
- Cyril NAUTH
- Karl OLIVE
- Gérard OURS-PRISBIL
- Alain OUTREMAN
- Philippe PASCAL
- Marie PERESSE
- Patrick PERRAULT
- Dominique PIERRET
- Evelyne PLACET
- Michel PONS
- Fabrice POURCHE
- Pascal POYER
- Charles PRÉLOT
- Sophie PRIMAS
- Marie-Claude REBREYEND
- Jocelyn REINE
- Jocelyne REYNAUD-LEGER
- Hugues RIBAUT
- Jean-Marie RIPART
- Éric ROGER
- Éric ROULOT
- Servane SAINT-AMAUX
- Rama SALL
- Jean-Luc SANTINI
- Ghislaine SENÉE
- Philippe SIMON
- Josiane SIMON
- Elodie SORNAY
- Frédéric SPANGENBERG
- Michel TAILLARD
- Yannick TASSET
- Aude TOURET
- Dominique TURPIN
- Michel VIALAY
- Michel VIGNIER
- Anne-Marie VINAY
- Cécile ZAMMIT-POPESCU

Formant la majorité des membres en exercice (**115 présents** / 129 conseillers communautaires).

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir (13) :

Pascal BRUSSEAU à Pascal POYER, **Amadou DAFF** à Atika MORILLON, **Papa Waly DANFAKHA** à Dieynaba DIOP, **Maryse Di BERNARDO** à Jean LEMAIRE, **Ali EL ABDI** à Raphaël COGNET, **Fatiha EL MASAOUDI** à Georges MONNIER, **Philippe GESLAN** à Paul MARTINEZ, **Yves GIARD** à Corinne BARBIER, **Michel HANON** à Stéphane JEANNE, **Paul LE BIHAN** à Denis FAIST, **Daniel MAUREY** à Stéphane HAZAN, **Djamel NEDJAR** à Éric ROULOT, **Servane SAINT-AMAUX** à Ghislaine SENÉE, **Jean-Michel VOYER** à Jean-Luc SANTINI,

Etaient absents non représentés (1) :

Serge ANCELOT

AU COURS DE LA SEANCE :

Arrivés en cours de séance (1) :

Servane SAINT-AMAUX (arrivée au point 1)

Absents représentés ayant donné pouvoir (9) :

Pierre BEDIER (départ au point 6) à Philippe TAUTOU, **Sophie de PORTES** (départ au point 6) à Laurent BROSSE, **Philippe FERRAND** (départ au point 6) à Jean-Louis FRANCCART, **Monique FUHRER-MOGUEROU** (départ au point 6) à Cyril NAUTH, **Farid HATIK** (départ au point 6) à Anne-Marie VINAY, **Laurent MOUTENOT** (départ au point 6) à Charles PRÉLOT, **Jocelyne REYNAUD-LEGER** (départ au point 6) à Evelyne PLACET, **Éric ROGER** (départ au point 6) à Elodie SORNAY, **Josiane SIMON** (départ au point 6) à Marie-Claude REBREYEND,

Secrétaire de séance : Éric ROULOT

- Le Secrétaire de séance fait l'appel.
- Approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire du 2 février 2017 : Adopté à la majorité.

109 voix Pour

1 voix Contre
(FAVROU P.)

5 Abstentions
(BLONDEL M., COSTE N., HAMARD P., OUTREMAN A., SENE G.)

14 n'ont pas pris part au vote (NPPV)
(ANCELOT S., BEGUIN G., EL MASAOUDI F., KAUFFMANN K., LEBouc M., MONNIER G., MONTANGERAND T., PERESSE M., PIERRET D., REYNAUD-LEGER J., SAINT-AMAUX S., SALL R., VIGNIER M., VINAY A.M.)

N°	Titre	Détail des votes
CC_2017_03_23_01	<p>Présentation du projet d'aménagement et de développement durables du plan local d'urbanisme intercommunal</p> <p><u>Rapporteur : Suzanne JAUNET – VP Urbanisme</u></p> <p>Le Conseil communautaire :</p> <p>PREND ACTE de la présentation des orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et de l'ouverture du débat au sein du conseil communautaire qui ont permis aux conseillers de discuter utilement sur les orientations du PADD envisagées,</p> <p>PRECISE que conformément aux modalités de collaboration avec les communes définies par la délibération du Conseil communautaire du 14 avril 2016, un débat devra avoir lieu dans un délai de 2 mois après le débat au sein du conseil communautaire, dans le conseil municipal de chaque commune, délai au-delà duquel, le débat au sein du conseil municipal sera considéré comme ayant eu lieu.</p>	Pas de vote
CC_2017_03_23_02	<p>Attribution de fonds de concours aux communes de moins de 5 000 habitants de 2017 à 2020</p> <p><u>Rapporteur : Philippe TAUTOU – Président</u></p> <p>Le Conseil communautaire :</p> <p>ACCORDE un fonds de concours à la commune de Bouafle en vue de participer au financement de la réhabilitation et de l'extension de la mairie, de la construction d'une salle polyvalente et de l'aménagement des espaces extérieurs, à hauteur de 140 000 € sur un montant HT total estimé de 1 529 127 €,</p> <p>ACCORDE un fonds de concours à la commune d'Ecquevilly en vue de participer au financement de la rénovation de l'église St. Martin, à hauteur de 70 000 € sur un montant HT total estimé de 378 509 €,</p> <p>ACCORDE un fonds de concours à la commune d'Hardricourt en vue de participer au financement de l'aménagement et de l'extension du restaurant scolaire, à hauteur de 140 000 € sur un montant HT total estimé de 418 000 €,</p> <p>ACCORDE un fonds de concours à la commune de Lainville-en-Vexin en vue de participer au financement de la sécurisation de l'école, la bibliothèque et la salle des fêtes, de terminer la réhabilitation des sols de l'école et le changement des volets de la mairie, à hauteur de 26 744 € sur un montant HT total estimé de 53 490 €,</p> <p>ACCORDE un fonds de concours à la commune de Nézel en vue de participer au financement de la réhabilitation de la villa Bellevue en centre de loisirs, à hauteur de 83 229 € sur un montant HT total estimé de 290 443 €,</p>	<p>Adoptée à l'unanimité</p> <p>126 pour</p> <p>0 voix contre</p> <p>1 abstention (PONS M.)</p> <p>1 n'a pas pris part au vote (NPPV) (FRANCOIS DAINVILLE H.)</p>

	<p>ACCORDE un fonds de concours à la commune de Oinville-sur-Montcient en vue de participer à la rénovation thermique et énergétique de l'école primaire, à hauteur de 35 000 € sur un montant HT total estimé de 96 221 €,</p> <p>ACCORDE un fonds de concours à la commune de Soindres en vue de participer à la construction d'un restaurant scolaire, à hauteur de 100 000 € sur un montant HT total estimé de 447 576 €,</p> <p>ACCORDE un fonds de concours à la commune de Tessancourt-sur-Aubette en vue de la réhabilitation de l'atelier communal, à hauteur de 14 892 € sur un montant HT total estimé de 29 785€,</p> <p>ACCORDE un fonds de concours à la commune des Alluets-le-Roi en vue de l'aménagement de la place de la mairie et réhabilitation de 2 bâtiments communaux, à hauteur de 140 000 € sur un montant HT total estimé de 1 367 669 €,</p> <p>AUTORISE le Président à signer les conventions d'attribution ainsi que tout acte y afférent,</p> <p>DIT que les crédits sont prévus au budget 2017.</p>									
<p>CC_2017_03_23_03</p>	<p>Vote des taux d'imposition des taxes directes locales</p> <p>Rapporteur : Dominique PIERRET, VP Finances - contrôle de gestion</p> <p>Le Conseil communautaire :</p> <p>FIXE pour l'année 2017 les taux des taxes directes locales comme suit :</p> <table border="0"> <tr> <td>- Taxe d'habitation :</td> <td>7,62 %,</td> </tr> <tr> <td>- Taxe sur le foncier bâti :</td> <td>0%,</td> </tr> <tr> <td>- Taxe sur le foncier non bâti :</td> <td>0%,</td> </tr> <tr> <td>- CFE :</td> <td>25,27%</td> </tr> </table>	- Taxe d'habitation :	7,62 %,	- Taxe sur le foncier bâti :	0%,	- Taxe sur le foncier non bâti :	0%,	- CFE :	25,27%	<p>Adoptée à la majorité</p> <p>83 pour</p> <p>35 voix contre (BARBIER C., BRUSSEAU P., CHARBIT J.C., COLLADO P., COSTE N., CRESPO J., DI BERNARDO M., FAIST D., FRANCART J.L., FUHRER-MOQUEROU M., GENDRON M., GENEIX M., GIARD Y., HAZAN S., JOREL T., KAUFFMANN K., LAVIGOGNE J., LE BIHAN P., LEMAIRE J., LEPINTE F., MANCEL J., MAUREY D., MORIN L., NAUTH C., OUTREMAN A., PERESSE M., PERRAULT P., PLACET E., PONS M., POYER P., REYNAUD-LEGER J., RIBAULT H., SAINT-AMAUX S., SENEE G., TASSET Y.)</p>
- Taxe d'habitation :	7,62 %,									
- Taxe sur le foncier bâti :	0%,									
- Taxe sur le foncier non bâti :	0%,									
- CFE :	25,27%									

		<p>9 abstentions (BLONDEL M., FOUQUES M.T., GAMRAOUI-AMAR K., GESLAN P., HATIK F., LEBRET D., MARTINEZ P., TAILLARD M., VIGNIER M.)</p> <p>1 n'a pas pris part au vote (NPPV) (FAVROU P.)</p>
CC_2017_03_23_04	<p>Vote des taux et zonage de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères</p> <p>Rapporteur : Dominique PIERRET, VP Finances - contrôle de gestion</p> <p>Le Conseil communautaire :</p> <p>FIXE pour l'année 2017, les taux et des zonages de TEOM</p>	<p>Adoptée à la majorité</p> <p>114 pour</p> <p>4 voix contre (CHARBIT J.C., FRANCART J.L., HATIK F., TAILLARD M.)</p> <p>5 abstentions (BARBIER C., BLONDEL M., FERNANDES A., GIARD Y., SPANGENBERG F.)</p> <p>5 n'ont pas pris part au vote (NPPV) (HAMARD P., LEMARIE L., MANCEL J., NEDJAR D., ROULOT E.)</p>
CC_2017_03_23_05	<p>Vote du budget primitif 2017 - budget principal</p> <p>Rapporteur : Dominique PIERRET, VP Finances - contrôle de gestion</p> <p>Le Conseil communautaire :</p> <p>ARTICLE 1 : APPROUVE le projet de Budget Primitif du Budget principal pour l'exercice 2017 arrêté à la somme de 352 281,00 € et réparti de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fonctionnement : 266 025 000,00 € - Investissement : 86 256 000,00 € <p>RAPPELLE que le Président est autorisé à recourir à l'emprunt dans la limite des crédits inscrits au Budget</p> <p>VERSE une subvention d'équilibre au budget annexe Immobilier d'entreprises d'un montant de 341 250 €</p> <p>VERSE une subvention d'équipement au budget annexe Immobilier d'entreprises d'un montant de 47 400 €</p> <p>VERSE une subvention exceptionnelle au budget annexe régie à autonomie financière activités culturelles d'un montant d'un montant de 633 615 €</p>	<p>Adoptée à la majorité</p> <p>76 pour</p> <p>39 voix contre (BRUSSEAU P., CHARBIT J.C., COLLADO P., COSTE N., CRESPO J., DI BERNARDO M., FAIST D., FERRAND P., FRANCART J.L., FUHRER-MOGUEROU M., GENDRON M., GENEIX M., GESLAN P., HAZAN S., JOREL T., KAUFFMANN K., LAVIGOGNE J., LE BIHAN P., LEMAIRE J., LEPINTE F., MANCEL J., MARTINEZ P.,</p>

	<p>VERSE une subvention d'équipement au budget annexe régie à autonomie financière activités culturelles d'un montant de 145 800 €</p> <p>VERSE une avance remboursable d'un montant de 77 095 € au budget annexe opérations d'aménagement</p>	<p>MAUREY D., MORIN L., NAUTH C., OUTREMAN A., PERESSE M., PERRAULT P., PLACET E., PONS M., POYER P., REYNAUD-LEGER J., RIBAUT H., SAINT-AMAUX S., SENEE G., SPANGENBERG F., TAILLARD M., TASSET Y., VIGNIER M.)</p> <p>10 abstentions (BARBIER C., BLONDEL M., FERNANDES A., FOUQUES M.T., GAMRAOUI-AMAR K., GIARD Y., HATIK F., LEBRET D., MERY P., SIMON P.)</p> <p>3 n'ont pas pris part au vote (NPPV) (DESSAIGNES P.C., JOSSEAUME D., LEMARIE L.)</p>
<p>CC_2017_03_23_06</p>	<p>Vote du budget primitif 2017 - budget annexe eau potable</p> <p><u>Rapporteur : Dominique PIERRET, VP Finances - contrôle de gestion</u></p> <p>Le Conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE le projet de Budget Primitif du budget annexe Eau Potable pour l'exercice 2017 arrêté à la somme de 11 133 230,00 € répartie de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Exploitation : 5 207 300,00 € - Investissement : 5 925 930,00 € <p>RAPPELLE que le Président est autorisé à recourir à l'emprunt dans la limite des crédits inscrits au Budget</p>	<p>Adoptée à la majorité</p> <p>108 pour</p> <p>4 voix contre (FUHRER-MOGUEROU M., GENEIX M., MORIN L., NAUTH C.)</p> <p>7 abstentions (BLONDEL M., COSTE N., FERRAND P., HATIK F., OUTREMAN A., SAINT-AMAUX S., SENEE G.)</p> <p>9 n'ont pas pris part au vote (NPPV) (FAVROU P., FOUQUES M.T., HANON M., JEANNE S., LEBOUC M., NEDJAR D., ROULOT E., SALL R., TAILLARD M.)</p>

<p>CC_2017_03_23_07</p>	<p>Vote du budget primitif 2017 - budget annexe assainissement</p> <p><u>Rapporteur : Dominique PIERRET, VP Finances - contrôle de gestion</u></p> <p>Le Conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE le projet de Budget Primitif du budget annexe Assainissement pour l'exercice 2017 arrêté à la somme de 51 747 119,00 € réparti de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Exploitation : 25 117 396,00 € - Investissement : 26 629 723,00 € <p>RAPPELLE que le Président est autorisé à recourir à l'emprunt dans la limite des crédits inscrits au Budget</p> <p>PRECISE que les tarifs assainissement applicables à compter du 1^{er} janvier 2017 sont établis comme suit, pour les 2 communes suivantes :</p> <p>Les Mureaux : 1,57 €/m³ Meulan : 1,747 €/m³</p>	<p>Adoptée à la majorité</p> <p>111 pour</p> <p>4 voix contre (FUHRER-MOGUEROU M., GENEIX M., MORIN L., NAUTH C.)</p> <p>6 abstentions (BLONDEL M., COSTE N., FERRAND P., HATIK F., SAINT-AMAUX S., SENE G.)</p> <p>7 n'ont pas pris part au vote (NPPV) (CHARBIT J.C., De PORTES S., DI BERNARDO M., FOUQUES M.T., OUTREMAN A., POURCHE F., TAILLARD M.)</p>
<p>CC_2017_03_23_08</p>	<p>Vote du budget primitif 2017 - budget annexe activités culturelles</p> <p><u>Rapporteur : Dominique PIERRET, VP Finances - contrôle de gestion</u></p> <p>Le Conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE le projet de Budget Primitif activités culturelles pour l'exercice 2017 arrêté à la somme de 955 415 € répartie de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Section d'exploitation : 777 615 € - Section d'investissement : 177 800 € 	<p>Adoptée à la majorité</p> <p>111 pour</p> <p>4 voix contre (FUHRER-MOGUEROU M., GENEIX M., MORIN L., NAUTH C.)</p> <p>9 abstentions (BLONDEL M., BOUDET M., COSTE N., FERRAND P., HATIK F., OUTREMAN A., PONS M., SAINT-AMAUX S., SENE G.)</p> <p>4 n'ont pas pris part au vote (NPPV) (De PORTES S., FOUQUES M.T., HONORÉ M., TAILLARD M.)</p>

<p>CC_2017_03_23_09</p>	<p>Vote du budget primitif 2017 - budget annexe immobilier d'entreprises</p> <p><u>Rapporteur : Dominique PIERRET, VP Finances - contrôle de gestion</u></p> <p>Le Conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE le projet de Budget Primitif Immobilier d'entreprises pour l'exercice 2017 arrêté à la somme de 8 024 304,00 € et réparti de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fonctionnement : 2 663 109,00 € - Investissement : 5 361 195,00 € 	<p>Adoptée à la majorité</p> <p>111 pour</p> <p>4 voix contre (FUHRER-MOGUEROU M., GENEIX M., MORIN L., NAUTH C.)</p> <p>8 abstentions (BLONDEL M., COSTE N., FERNANDES A., FERRAND P., HATIK F., OUTREMAN A., SAINT-AMAUX S., SENEE G.)</p> <p>5 n'ont pas pris part au vote (NPPV) (BOUDET M., DESSAIGNES P.C., FOUQUES M.T., JOSSEAUME D., TAILLARD M.)</p>
<p>CC_2017_03_23_10</p>	<p>Vote du budget primitif 2017 - budget annexe opération d'aménagement</p> <p><u>Rapporteur : Dominique PIERRET, VP Finances - contrôle de gestion</u></p> <p>Le Conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE le projet de Budget Primitif opérations d'aménagement pour l'exercice 2017 arrêté à la somme de 1 979 510 € répartie de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Section d'exploitation : 989 755 € - Section d'investissement : 989 755 € 	<p>Adoptée à la majorité</p> <p>114 pour</p> <p>4 voix contre (FUHRER-MOGUEROU M., GENEIX M., MORIN L., NAUTH C.)</p> <p>6 abstentions (BLONDEL M., FERRAND P., HATIK F., OUTREMAN A., SAINT-AMAUX S., SENEE G.)</p> <p>4 n'ont pas pris part au vote (NPPV) (COSTE N., FOUQUES M.T., LEPINTE F., TAILLARD M.)</p>
<p>CC_2017_03_23_11</p>	<p>Vote du budget primitif 2017 - budget annexe régie à autonomie financière eau potable</p> <p><u>Rapporteur : Dominique PIERRET, VP Finances - contrôle de gestion</u></p> <p>Le Conseil communautaire :</p>	<p>Adoptée à la majorité</p> <p>113 pour</p> <p>4 voix contre (FUHRER-MOGUEROU M., GENEIX M., MORIN L., NAUTH C.)</p> <p>4 abstentions (FAVROU P., FERNANDES A.,</p>

	<p>APPROUVE le projet de Budget Primitif de la régie à autonomie financière Eau Potable pour l'exercice 2017 arrêté à la somme de 3 757 000,00 € réparti de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Exploitation : 3 592 000,00 € - Investissement : 165 000,00 € <p>RAPPELLE que le Président est autorisé à recourir à l'emprunt dans la limite des crédits inscrits au Budget</p>	<p>FERRAND P., HATIK F.)</p> <p>7 n'ont pas pris part au vote (NPPV) (BLONDEL M., FOUQUES M.T., MOUTENOT L., PLACET E., PRELOT C., REYNAUD-LEGER J., TAILLARD M.)</p>
<p>CC_2017_03_23_12</p>	<p>Vote du budget primitif 2017 - budget annexe régie à autonomie financière assainissement</p> <p>Rapporteur : Dominique PIERRET, VP Finances - contrôle de gestion</p> <p>Le Conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE le projet de Budget Primitif de la régie à autonomie financière Assainissement pour l'exercice 2017 arrêté à la somme de 4 643 539,00 € réparti de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Exploitation : 2 853 500,00 € - Investissement : 1 790 039,00 € <p>RAPPELLE que le Président est autorisé à recourir à l'emprunt dans la limite des crédits inscrits au Budget</p>	<p>Adoptée à la majorité</p> <p>112 pour</p> <p>5 voix contre (CRESPO J., FUHRER-MOGUEROU M., GENEIX M., MORIN L., NAUTH C.)</p> <p>4 abstentions (FERNANDES A., FERRAND P., HATIK F., OUTREMAN A.)</p> <p>7 n'ont pas pris part au vote (NPPV) (BLONDEL M., BOUDET M., BROCHOT M., FOUQUES M.T., FRANCOIS DAINVILLE H., SIMON P., TAILLARD M.)</p>
<p>CC_2017_03_23_13</p>	<p>Subventions aux partenaires de la Communauté urbaine</p> <p>Rapporteur : Dominique PIERRET, VP Finances - contrôle de gestion</p> <p>Le Conseil communautaire :</p> <p>ATTRIBUE les subventions aux partenaires de la Communauté urbaine</p> <p>AUTORISE le Président à signer les conventions d'objectifs avec lesdits partenaires</p>	<p>Adoptée à la majorité</p> <p>112 pour</p> <p>1 voix contre (KAUFFMANN K.)</p> <p>9 abstentions (BLONDEL M., COLLADO P., FERRAND P., HATIK F., MANCEL J., PERESSE M., PONS M., RIBAUT H., TASSET Y.)</p> <p>6 n'ont pas pris part au vote (NPPV) (BEGUIN G., BERÇOT J.F., BOUDET M., FOUQUES M.T., POYER P., TAILLARD M.)</p>

<p>CC_2017_03_23_14</p>	<p>Associations culturelles : acomptes sur subventions 2017</p> <p>Rapporteur : Rapporteur : Cécile ZAMMIT-POPESCU, VP Action culturelle</p> <p>Le Conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE le versement d'un second acompte sur subventions 2017 d'un montant de 25 % du budget primitif 2016, aux associations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Théâtre du Mantois : <ul style="list-style-type: none"> o Voté 2016 : 60 000 € o 2^e Acompte 2017 : 15 000 € - Théâtre des Oiseaux : <ul style="list-style-type: none"> o Voté 2016 : 30 000 € o 2^e Acompte 2017 : 7 500 € - Blues sur Seine : <ul style="list-style-type: none"> o Voté 2016 : 185 000 € o 2^e Acompte 2017 : 46 250 € - Ecole des Quatre Z'Arts : <ul style="list-style-type: none"> o Voté 2016 : 131 508 € o 2^e Acompte 2017 : 32 877 € - CAC Georges Brassens : <ul style="list-style-type: none"> o Voté 2016 : 55 000 € o 2^e Acompte 2017 : 13 750 € - Collectif 12 : <ul style="list-style-type: none"> o Voté 2016 : 55 000 € o 2^e Acompte 2017 : 13 750 € - Château Ephémère : <ul style="list-style-type: none"> o Voté 2016 : 100 000 € o 2^e Acompte 2017 : 25 000 € <p>AUTORISE le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération,</p>	<p>Adoptée à l'unanimité</p> <p>116 pour</p> <p>0 voix contre</p> <p>7 abstentions (BOUDET M., COLLADO P., FERRAND P., KAUFFMANN K., MANCEL J., PERESSE M., PONS M.)</p> <p>5 n'ont pas pris part au vote (NPPV) (BERÇOT J.F., DOS SANTOS S., FOUQUES M.T., REINE J., TAILLARD M.)</p>
<p>CC_2017_03_23_15</p>	<p>Conventions partenariales relatives aux réseaux de bus et lignes régulières avec le STIF et l'opérateur de transports pour les réseaux d'Aubergenville, du Périurbain de Mantes et de TAM Limay</p> <p>Rapporteur : Pierre-Yves DUMOULIN, VP Déplacement, mobilité et accessibilité</p> <p>Le Conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE les conventions partenariales relatives aux réseaux de bus et lignes régulières entre la communauté urbaine, le STIF et l'opérateur de transports pour les réseaux d'Aubergenville, du Périurbain de Mantes et de TAM Limay,</p> <p>AUTORISE le président à signer les conventions partenariales et tout autre document s'y rapportant.</p>	<p>Adoptée à l'unanimité</p> <p>123 pour</p> <p>0 voix contre</p> <p>0 abstention</p> <p>5 n'ont pas pris part au vote (NPPV) (DAFF A., FOUQUES M.T., MORILLON A., OLIVE K., TAILLARD M.)</p>

<p>CC_2017_03_23_16</p>	<p>Désignation des représentants de la Communauté urbaine au sein du Syndicat Intercommunal d'Enfouissement des Réseaux de Télécommunication et Electricité de la Région de Conflans Cergy (SIERTECC)</p> <p><u>Rapporteur : Philippe TAUTOU – Président</u></p> <p>Le Conseil communautaire :</p> <p>ABROGE la délibération du conseil communautaire CC_2016_04_14_17 du 14 avril 2016,</p> <p>DESIGNE ses 12 représentants titulaires et ses 12 représentants suppléants au sein du syndicat intercommunal d'enfouissement des réseaux, télécommunications et électricité de la région de Conflans et Cergy (SIERTECC)</p>	<p>Adoptée à l'unanimité</p> <p>112 pour</p> <p>0 voix contre</p> <p>4 abstentions (FUHRER-MOGUEROU M., GENEIX M., MORIN L., NAUTH C.)</p> <p>12 n'ont pas pris part au vote (NPPV) (BEGUIN G., CHARBIT J.C., DAFF A., FOUQUES M.T., GAILLARD P., LEBOUIC M., MORILLON A., OUTREMAN A., RIBAUT H., SAINT-AMAUX S., SALL R., TAILLARD M.)</p>
<p>CC_2017_03_23_17</p>	<p>Approbation de la modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Vaux-sur-Seine</p> <p><u>Rapporteur : Suzanne JAUNET – VP Urbanisme</u></p> <p>Le Conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE le projet de modification n°5 du PLU de la commune de Vaux-sur-Seine tel qu'il est annexé à la présente délibération,</p> <p>DIT que conformément aux dispositions des articles R. 153-20 et R.153-21 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération sera affichée pendant un mois en Mairie de Vaux-sur-Seine et au siège de la Communauté urbaine, que la mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département, que la présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté urbaine,</p>	<p>Adoptée à l'unanimité</p> <p>115 pour</p> <p>0 voix contre</p> <p>8 abstentions (COSTE N., FUHRER-MOGUEROU M., GENEIX M., MORIN L., NAUTH C., OUTREMAN A., SAINT-AMAUX S., SENE G.)</p> <p>5 n'ont pas pris part au vote (NPPV) (BOUREILLE S., CHARBIT J.C., FOUQUES M.T., TAILLARD M., TAUTOU P.H.)</p>
<p>CC_2017_03_23_18</p>	<p>Approbation de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du patrimoine (AVAP) de la commune d'Andrésy</p> <p><u>Rapporteur : Suzanne JAUNET – VP Urbanisme</u></p> <p>Le Conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine, valant site patrimonial remarquable, et la mise en compatibilité du PLU de la commune d'Andrésy tel qu'annexées à la présente délibération,</p> <p>PRECISE que la présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat,</p>	<p>Adoptée à l'unanimité</p> <p>121 pour</p> <p>0 voix contre</p> <p>4 abstentions (COSTE N., OUTREMAN A., SAINT-AMAUX S., SENE G.)</p> <p>3 n'ont pas pris part au vote (NPPV) (FOUQUES M.T., MOUDNIB K.,</p>

	<p>PRECISE que conformément aux dispositions aux anciens articles D642-1 et D642-10 du Code du patrimoine :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La présente délibération sera affichée pendant un mois au siège de la Communauté Urbaine ainsi qu'en mairie d'Andrézy, - Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département, - La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs. 	<p>TAILLARD M.)</p>
<p>CC_2017_03_23_19</p>	<p>Convention de projet urbain partenarial avec la commune d'Andrézy, le groupement de promoteurs ALTAREA COGEDIM et EXCELYA PROMOTION, relative à la réalisation d'équipements publics à Andrézy</p> <p><u>Rapporteur : Suzanne JAUNET – VP Urbanisme</u></p> <p>Le Conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE la convention de Projet Urbain Partenarial avec la commune d'Andrézy, le groupement de promoteurs ALTAREA COGEDIM et EXCELYA PROMOTION, relative à la réalisation d'équipements publics à Andrézy</p> <p>AUTORISE le Président à signer ladite convention et tous les actes et pièces nécessaires à son exécution.</p>	<p>Adoptée à l'unanimité</p> <p>121 pour</p> <p>0 voix contre</p> <p>3 abstentions (COSTE N., SAINT-AMAUX S., SENEE G.)</p> <p>4 n'ont pas pris part au vote (NPPV) (FOUQUES M.T., OUTREMAN A., PIERRET D., TAILLARD M.)</p>
<p>CC_2017_03_23_20</p>	<p>Autorisation de dépôt d'une demande de permis d'aménager dans le cadre du projet de réaménagement de la place Fouillère à Conflans-Sainte-Honorine</p> <p><u>Rapporteur : Suzanne JAUNET – VP Urbanisme</u></p> <p>Le Conseil communautaire :</p> <p>AUTORISE le Président à déposer au nom et pour le compte de la Communauté urbaine Grand Paris Seine&Oise une demande de permis d'aménager, dans le cadre du projet de réaménagement de la place Fouillère à Conflans-Sainte-Honorine,</p> <p>ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer, au nom et pour le compte de la Communauté urbaine Grand Paris Seine&Oise, tout document afférent à ce projet d'aménagement.</p>	<p>Adoptée à l'unanimité</p> <p>116 pour</p> <p>0 voix contre</p> <p>8 abstentions (BOUDET M., COSTE N., FUHRER-MOGUEROU M., GENEIX M., MORIN L., NAUTH C., SAINT-AMAUX S., SENEE G.)</p> <p>4 n'ont pas pris part au vote (NPPV) (FOUQUES M.T., OUTREMAN A., SPANGENBERG F., TAILLARD M.)</p>
<p>CC_2017_03_23_21</p>	<p>Délégation de service public relative à la gestion du parc de stationnement situé 6, rue du Bac à Poissy : avenant n°2</p> <p><u>Rapporteur : Christophe DELRIEU, VP Voirie, espace public et propreté</u></p> <p>Le Conseil communautaire :</p>	<p>Adoptée à la majorité</p> <p>68 pour</p> <p>20 voix contre (BOUDET M., BRUSSEAU P., CRESPO J., DI BERNARDO M., FAIST D., GESLAN P., HAZAN S.,</p>

	<p>APPROUVE l'avenant n°2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • prolongeant le contrat de délégation de service public pour la gestion du parking de stationnement de la gare situé rue du bac à Poissy d'une durée de seize (16) mois supplémentaire soit jusqu'au 31 juillet 2018 ; • sortant la passerelle entre le parc de stationnement et la gare SNCF/RER du périmètre délégué ; • mettant à la charge du délégataire les seuls travaux d'entretien-maintenance relevant de l'entretien courant ; • assurant la présence obligatoire du personnel sur site de 7h à 10h et de 16h à 20h du lundi au vendredi ; • indexant le seuil de redevance variable de 508 417 € HT ; • augmentant les tarifs des abonnements résidents (réservé aux pisciacais). <p>AUTORISE le président à signer ledit avenant n°2.</p>	<p>LE BIHAN P., LEBRET D., LEMAIRE J., LEPINTE F., MARTINEZ P., MAUREY D., MERY P., OURS-PRISBIL G., PERRAULT P., PLACET E., POYER P., REYNAUD-LEGER J., SIMON P.)</p> <p>34 abstentions (BARBIER C., BERTRAND A., COLLADO P., COSTE N., DANFAKHA P., DIOP D., FASTRE J.F., FAVROU P., FERNANDES A., FERRAND P., FRANCART J.L., FRANCOIS DAINVILLE H., FUHRER-MOGUEROU M., GAMRAOUI-AMAR K., GENDRON M., GENEIX M., GIARD Y., HAMARD P., JOREL T., JOSSEAUME D., KAUFFMANN K., LAVIGOGNE J., LEMARIE L., MANCÉL J., MORIN L., NAUTH C., PERESSE M., RIBAUT H., SAINT-AMAUX S., SENEE G., SPANGENBERG F., TASSET Y., VIGNIER M., VINAY A.M.)</p> <p>6 n'ont pas pris part au vote (NPPV) (BEGUIN G., BLONDEL M., CHARBIT J.C., FOUQUES M.T., OUTREMAN A., TAILLARD M.)</p>
<p>CC_2017_03_23_22</p>	<p>Délégation de service public relative à la gestion du service d'eau potable de Vaux-sur-Seine et Evécquemont : avenant n°3</p> <p>Rapporteur : Jean-Luc SANTINI, VP Politique de l'eau et assainissement</p>	<p>Adoptée à la majorité</p> <p>110 pour</p> <p>1 voix contre (OLIVE K.)</p>

	<p>Le Conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE l'avenant n°3 prolongeant le contrat de délégation de service public d'alimentation en eau potable des communes de Vaux-sur-Seine et Evécquemont de six (6) mois,</p> <p>AUTORISE le Président à signer ledit avenant.</p>	<p>3 abstentions (CHARBIT J.C., OUTREMAN A., SAINT-AMAUX S.)</p> <p>14 n'ont pas pris part au vote (NPPV) (ARENOU C., DAFF A., De VAUCOULEURS M., DELRIEU C., FOUQUES M.T., HAMARD P., HAZAN S., MAUREY D., MONNIER G., MONTANGERAND T., MORILLON A., PLACET E., REYNAUD-LEGER J., TAILLARD M.)</p>
<p>CC_2017_03_23_23</p>	<p>Installation d'un relais de radiotéléphonie sur le château d'eau de Follainville-Dennemont par la société FREE MOBILE : fixation de la redevance d'occupation du domaine public</p> <p>Rapporteur : Dominique BELHOMME, CD Action foncière et sécurité</p> <p>Le Conseil communautaire :</p> <p>FIXE la redevance annuelle pour l'installation d'un relais de radiotéléphonie sur le château d'eau de Follainville-Dennemont à 6 000 € nets,</p> <p>PRECISE que cette redevance variera en même temps et dans les mêmes proportions que l'indice de révision des loyers (IRL) publié par l'INSEE.</p>	<p>Adoptée à la majorité</p> <p>88 pour</p> <p>19 voix contre (BARBIER C., BRUSSEAU P., CHARBIT J.C., DI BERNARDO M., GESLAN P., GIARD Y., HAZAN S., LEBRET D., LEMAIRE J., LEPINTE F., MANCEL J., MARTINEZ P., MAUREY D., OURS-PRISBIL G., PERRAULT P., PLACET E., POYER P., REYNAUD-LEGER J., VIGNIER M.)</p> <p>17 abstentions (BOUDET M., COSTE N., DUMOULIN P.Y., FAIST D., FAVROU P., FERNANDES A., FRANCART J.L., JOSSEAUME D., LE BIHAN P., LEMARIE L., PERESSE M., REINE J., RIBAUT H., SENEE G., SPANGENBERG F., TASSET Y., VINAY A.M.)</p>

		<p>4 n'ont pas pris part au vote (NPPV) (FOUQUES M.T., JAUNET S., MONNIER G., TAILLARD M.)</p>
CC_2017_03_23_24	<p>Occupation temporaire du domaine public au parc du Peuple de l'Herbe à Carrières-sous-Poissy par la société GSM ITALCEMENTI GROUP : fixation de la redevance</p> <p><u>Rapporteur : Dominique BELHOMME, CD Action foncière et sécurité</u></p> <p>Le Conseil communautaire :</p> <p>FIXE la redevance d'occupation du domaine public pour l'occupation par l'entreprise GSM Italcementi Group d'une petite partie (59 m²) des parcelles cadastrées section AN n°3, AN n°38 et AN n°2 à Carrières-sous-Poissy, à 1€ HT/m²/an, soit un montant forfaitaire annuel de 59 € HT/an hors taxes et hors charges.</p>	<p>Adoptée à la majorité</p> <p>109 pour</p> <p>3 voix contre (BEGUIN G., CHARBIT J.C., REINE J.)</p> <p>7 abstentions (DOS SANTOS S., FERNANDES A., HAZAN S., MAUREY D., SAINT-AMAUX S., SENEE G., SPANGENBERG F.)</p> <p>9 n'ont pas pris part au vote (NPPV) (De VAUCOULEURS M., EL MASAOUDI F., FASTRE J.F., FAVROU P., FOUQUES M.T., MEUNIER P., OUTREMAN A., PONS M., TAILLARD M.)</p>
CC_2017_03_23_25	<p>Approbation du procès-verbal de transfert de l'actif et du passif de l'ancien SIVATRU</p> <p><u>Rapporteur : Jean-Luc GRIS, VP Gestion et valorisation des déchets</u></p> <p>Le Conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE le procès-verbal du transfert de l'actif et du passif de l'ancien SIVATRU,</p> <p>PRECISE que le compte 1021 de la nomenclature comptable M14 relative au budget principal constituera la variable d'ajustement permettant d'équilibrer les écritures comptables,</p> <p>AUTORISE le Président à signer ledit procès-verbal et à engager toutes les démarches relatives à la mise en œuvre de la présente délibération.</p>	<p>Adoptée à la majorité</p> <p>109 pour</p> <p>4 voix contre (FUHRER-MOQUEROU M., GENEIX M., MORIN L., NAUTH C.)</p> <p>10 abstentions (BRUSSEAU P., FERRAND P., GESLAN P., LEPINTE F., MARTINEZ P., OURS-PRISBIL G., PERRAULT P., PLACET E., POYER P., REYNAUD- LEGER J.)</p> <p>5 n'ont pas pris part au vote (NPPV) (FOUQUES M.T., OUTREMAN A., SAINT- AMAUX S., TAILLARD M., VIALAY M.)</p>

La fin de la séance est prononcée à 01h00.

L'intégralité des délibérations est tenue à votre disposition au Pôle des assemblées.

Compte-rendu affiché le 30 mars 2017.